

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le 25 juillet 2022 à 12h00, à laquelle assistaient le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller James Keays.

Étaient également présents, M. Jean-François Drolet, directeur des projets majeurs, M. Jérôme Tardif, directeur des communications et des dossiers stratégiques et M. Dave Ste-Croix, assistant greffier.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 ouverture de soumissions - Lien routier entre le parc industriel et le port de Sandy-Beach
- 3 questions du public

RÉS. 22-07-048

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
LIEN ROUTIER ENTRE LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES
ET LE PORT DE SANDY-BEACH

CONSIDÉRANT QUE le transport de pales de 107m produites par LM Windpower nécessite la construction du nouveau lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une aide financière du gouvernement du Québec par décret pour financer les travaux pour un maximum de 19 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu toutes les autorisations environnementales nécessaires du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les autorisations environnementales du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) n'ont pas encore été émises, et que des ouvrages temporaires seront nécessaires aux ruisseaux Aug, Dean, CE4 et CE5 pour éviter tous travaux dans ces cours d'eau avant l'obtention des dites autorisations;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une compagnie pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres publics sur SEAO pour travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach nous avons reçu cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres, les prix soumissionnés s'établissent comme suit :

- | | | | | |
|---|-------------------|------|-----|-------------------|
| • Pomerleau inc. | 18 873 167.83 \$, | plus | les | taxes applicables |
| • Les constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc) | 15 950 931.91 \$, | plus | les | taxes applicables |
| • Dexter Québec inc. | 17 739 139.11 \$, | plus | les | taxes applicables |
| • Construction L.F.G. inc. | 15 419 887.83 \$, | plus | les | taxes applicables |
| • Les entreprises P.E.C. inc. | 15 928 709.88 \$, | plus | les | taxes applicables |

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach sont octroyés à l'entreprise ayant le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT QUE par suite de l'analyse de la soumission elle est jugée conforme par l'ingénieur concepteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach soit accordé à Construction L.F.G. inc. pour un montant de 15 419 887.83 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1476-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 12h12, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Dave Ste-Croix, assistant greffier